

À l'attention de:

**Ministère de la Culture
et des communications**

TITRE:

De l'encadrement des
contenus francophones
afrodescendants



VUES D'AFRIQUE



ARTA DIFFUSIONS - 3875 St-Urbain
B. 415 Montréal - Québec - H2W 1V1
info@artadiffusions.ca
artadiffusions.ca

Préparé par:

Lovejoyce Amavi
Leïla Rahamatali
Gérard Le Chêne

De l'encadrement des contenus francophones **afrodescendants**



De l'encadrement des contenus francophones **afrodescendants**

7

POINTS IMPORTANTS DU PRÉSENT MÉMOIRE

1. **Créer** un cadre collaboratif pour améliorer la situation des contenus francophones, notamment québécois. Cette démarche est obligatoirement inclusive et diverse en raison de la composition culturelle et démographique même du Québec
2. **Inclure** les créations francophones diversifiées portant sur les différentes cultures présentes au Québec parmi les contenus à mettre en avant, en vue de favoriser le vivre-ensemble
3. **Contrôler** l'action des algorithmes de sorte à propulser sur le territoire du Québec des contenus, québécois, francophones et sous-titrés en français
4. **Établir** une taxation exceptionnelle sur les revenus générés sur le territoire du Québec par les différents acteurs internationaux afin d'appuyer le budget du ministère de la culture qui sert à financer les productions culturelles de tous ordres.
5. **Faciliter** l'accès aux médias nationaux et médias locaux pour promouvoir les créateurs et artistes via un fonds de promotion culturelle pour permettre aux initiatives culturelles modestes de gagner en visibilité et en accessibilité. Les médias locaux en seraient également avantagés.
6. **Élargir** le comité de travail sur la prochaine loi, aux acteurs culturels issus de la diversité parce que les enjeux sur les contenus culturels afrodescendants notamment sont particuliers. (Voir [Étude Percée PNA - ORISON-UQAM](#))
7. **Accompagner** le vote de la loi par la mise en place d'un organe chargé de sa mise en oeuvre et de son amélioration continue.



Gérard Le Chêne
Président **VUES D'AFRIQUE**



Lovejoyce Amavi
Directeur projet **ARTA DIFFUSIONS**



Leila Rahamatali
Communications & partenariats
ARTA DIFFUSIONS

Pour une meilleure découvrabilité des artistes afrodescendants du Québec, dans une francophonie mondiale



Gérard Le Chêne
Président **VUES D'AFRIQUE**

Porter la culture africaine celle qui s'exprime à travers le cinéma sur l'échiquier nord-américain et par là, sur l'échiquier mondial: **c'est ce que nous faisons à Vues d'Afrique depuis 40 ans** avec l'appui de tous les différents gouvernements du Québec ainsi que d'autres institutions et partenaires publics et privés qui comprennent et soutiennent l'enjeu.

En pleine pandémie de la **Covid-19**, nous avons décidé de créer une plateforme numérique bien plus ambitieuse que d'être le prolongement de notre festival. **ARTA Diffusions** c'est le nom de la plateforme, est un outil performant au service de tous les arts africains et créoles : **le cinéma, la musique, la littérature et les arts visuels.**

Au moment où s'ouvrent les consultations publiques pour un encadrement législatif sur la découvrabilité des contenus culturels francophones, nous voulions porter les éléments de ce mémoire sur la table des discussions.

La particularité des enjeux des arts afrodescendants mérite d'être prise en compte.



Lovejoyce Amavi
Directeur projet **ARTA
DIFFUSIONS**

Le pari d'ARTA Diffusions: est de **rassembler les arts africains à un point de convergence situé au bout d'un clic**; afin de favoriser une réelle découvrabilité et une bonne exposition des oeuvres et des créateurs, de sorte à garantir l'augmentation des rémunérations aux créateurs. Notre mission est de renforcer la connexion des différents publics avec la culture afro-descendante, élever la voix des communautés noires à travers la diffusion de toutes leurs expressions artistiques, et faire de chaque clic un pas de plus vers une plus grande visibilité pour les artistes afro-descendants et leurs œuvres.

Porté par un organisme québécois et des acteurs afrodescendants francophones, **ARTA Diffusions souhaite à travers ce mémoire, travailler avec les différentes parties prenantes sur des pistes de réflexion pouvant aboutir à la définition d'un cadre juridique qui soutient l'action des gouvernements en faveur d'une meilleure visibilité pour les créateurs et les créations afrodescendantes francophones d'ici.**

À suivre.

NOS RÉPONSES AUX QUESTIONS DE LA CONSULTATION

1 - Objectif et portée

- **Quels devraient être les principaux objectifs poursuivis par le cadre légal ?**

1. Mettre en place un mécanisme juridique qui encadre la mise en avant de contenus francophones pour les abonnés du Québec en fonction de proportions à déterminer.
2. Inclure les créations francophones diversifiées portant sur les différentes cultures présentes au Québec parmi les contenus à mettre en avant, en vue de favoriser le vivre-ensemble
3. Contrôler l'action des algorithmes de sorte à propulser sur le territoire du Québec des contenus, québécois, francophones et sous-titrés en français
4. Établir une taxation exceptionnelle sur les revenus générés sur le territoire du Québec par les différents acteurs internationaux afin d'appuyer le budget du ministère de la culture qui sert à financer les productions culturelles de tous ordres.
5. Faciliter l'accès aux médias nationaux et médias locaux pour promouvoir les créateurs et artistes via un fonds de promotion culturelle pour permettre aux initiatives culturelles modestes de gagner en visibilité et en accessibilité. Les médias locaux en seraient également avantagés.

- **Quels secteurs (ex. : audiovisuel, musique, livre, balado etc.), type de contenus (ex. : contenus québécois, contenus d'expression originale de langue française, etc.) et d'entreprises (ex. : plateforme de diffusion en ligne, réseaux sociaux, fabricant de téléviseurs connectés, etc.) devraient être visés par ce cadre légal ?**

1. Tous les arts doivent être couverts par cette loi spécialement si la langue d'expression est le français ou qu'un sous-titrage en français est proposé.
2. Tous les médias sont concernés autant que les plateformes de diffusion numériques majeures qui sont accessibles depuis le Québec (YouTube, Netflix, Prime Vidéo, Crave etc.). C'est ici le lieu de rappeler l'importance de garantir l'accessibilité des contenus afrodescendants et autres contenus culturels de la diversité aux médias.

2 - Droits culturels

- **Êtes-vous en faveur d'un nouveau droit à l'accès aux contenus culturels d'expression originales de langue française et à leur découvrabilité ? Pourquoi ?**

Oui nous sommes en faveur d'une telle législation parce qu'elle viendrait, non seulement confirmer la particularité constitutionnelle du Québec comme nation française en Amérique du Nord, mais aussi garantir la disponibilité pour les millions de gens d'expression française de contenus dans leur langue qui maintient celle-ci et préserve leur culture.

3 - Obligations en matière d'accès aux contenus culturels d'expression originales de langue française et de leur découvrabilité

- **Le cadre légal pourrait prévoir la mise en œuvre des obligations en matière d'accès aux contenus culturels d'expression originale de langue française et de leur découvrabilité, telles que des quotas à respecter dans les catalogues des plateformes numériques culturelles ou encore des propositions et des recommandations par les services de diffusion en ligne et les téléviseurs connectés. Êtes-vous en accord ou en désaccord avec cette proposition, et pour quelles raisons ?**

Absolument en accord avec cette proposition. L'imposition de quotas facilite la pluralité de choix dans les catalogues et favorise une meilleure visibilité pour les contenus autrefois inaccessibles.

Toutefois il faut prendre en compte certaines conditions de mise en oeuvre:

1. Permettre l'augmentation des quotas en fonction des capacités de production ou de proposition de contenus francophones à intégrer dans les catalogues.
2. Éviter d'exclure des contenus d'autres langues pour ne pas finir en getho culturel francophone; c'est nuisible à l'ouverture d'esprit.
3. Encourager les sous-titrages en français sur les contenus autres que francophones
4. S'assurer d'une représentativité de toutes les cultures en place au Québec, notamment celles des afrodescendants.

- **Quels types d'obligations touchant la découvrabilité devraient être priorisés ou écartés ? Pour quelles raisons ?**

À PRIORISER:

1. Un mécanisme d'indication des contenus qui respecte leurs particularités et leur besoin de désignation convenable
2. Un respect scrupuleux de la diversité des expressions culturelles en place au Québec pour éviter la discrimination numérique.

À ÉCARTER:

1. Une taxation prohibitive qui entraînerait la suspension de services, d'applications de diffusion numérique et d'offres télévisuelles auxquelles les populations sont déjà habituées.
2. La restriction de certains contenus au profit exclusif de contenus francophones.

La démarche est d'aller vers la mise en place d'un cadre collaboratif pour améliorer la situation des contenus francophones, notamment québécois. **Cette démarche est obligatoirement inclusive et diverse** en raison de la composition culturelle et démographique même du Québec

4 - Autres types d'obligations

- **Est-ce que le cadre légal devrait inclure des obligations liées au partage de renseignements non personnels par les entreprises qui pourraient être visée par ce dernier (ex. : plateforme numérique culturelles, fabricants de télévision, etc.), par exemple relativement aux données d'usage, à l'offre de contenu culturels et aux autres types de renseignements (revenus, nombre d'abonnés, investissements, etc.) ?**

Les dispositions de la Loi 25 doivent s'appliquer en priorité. Si certaines situations émergent de cette prochaine législation ne sont pas couvertes par ladite loi 25, il faudra les nommer et légiférer sur cela.

- **Est-ce que d'autres types d'obligations devraient être prévus ?**

1. La collaboration entre des acteurs locaux et les géants de l'industrie de la diffusion numérique internationale doit être facilitée et encadrée.
2. La production et la diffusion de contenus portant sur la culture québécoise doit être encouragée sur les plateformes internationales qui exercent au Québec

5 - Suivi de la mise en œuvre

- **Qui devrait être responsable du suivi de la mise en œuvre du cadre légal (ex. : ministre de la Culture et des Communications, Commissaire à la langue française, organisation existante ou une nouvelle organisation) ?**

Le ministère de la Culture devrait être responsable de la mise en œuvre à moins de créer un organe transversal qui collaborerait avec différents ministères impliqués. Le cahier de charges sera élaboré en fonction de l'étendue des prérogatives que fixerait la loi votée

- **Quels pouvoirs devraient être confiés spécifiquement à ce ou cette responsable (ex. : pouvoir de surveillance, de réglementation, de contrôle etc.) ?**

Le pouvoir de négociation avec les parties prenantes tout d'abord, en plus de ceux portant sur le contrôle, la surveillance, la réglementation et la sanction etc.

6 - Autres propositions ou commentaires

1. Élargir le comité de travail sur la prochaine loi, aux acteurs culturels issus de la diversité parce que les enjeux sur les contenus culturels afrodescendants notamment sont particuliers. (Voir [Étude Percée PNA - ORISON-UQAM](#))
2. Accompagner le vote de la loi par la mise en place d'un organe chargé de sa mise en œuvre et de son amélioration continue.



MÉMOIRE

De l'encadrement des
contenus francophones
afrodescendants



VUES D'AFRIQUE

ARTA DIFFUSIONS - 3875 St-Urbain
B. 415 Montréal - Québec - H2W 1V1
info@artadiffusions.ca
artadiffusions.ca

@ARTA2024

